

Délibérations du Conseil Municipal du 03 Janvier 2015

Le 3 janvier 2015, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjoints
- M HEURTAULT David, Mme CHATTON Valérie, Mme MLYNARSKI Caroline, M. COLIN David, M TARDIF Christophe, M SIMONNEAUX Joseph, Mme QUEMERAIS Séverine, M DENIGOT Patrick, M LEBRETON Gervais, Mme BEIGNON Séverine, Mme CHATELLAIN Marie-Anne
: Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 2

Mme HASLE Nathalie, Mme BOVI Aurélie

Absents : 0

Nombre de votants : 17 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 26 décembre 2014

Mme BEIGNON prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2014

M. le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 10 décembre 2014.

Le Conseil approuve le compte rendu par signature du registre.

Suite à un courrier de la communauté de communes postérieur à l'envoi de la convocation du conseil municipal, Monsieur le Maire propose au conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour : approbation d'une convention d'utilisation du service de transport à la demande vers les centres de loisir.

Ajout validé par 13 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 1 CONTRE.

2015-01 :

Convention d'utilisation du service de transport à la demande vers les centres de loisir

Considérant la délibération de la communauté de communes Moyenne Vilaine et Semnon du 18/12/14, il convient de définir les modalités d'utilisation et de paiement du service de transport à la demande communautaire pour des trajets extrascolaires relevant de la compétence communale.

A ce titre, Monsieur le Maire présente le projet de convention soumis à la commune.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le conseil municipal :

- **APPROUVE les termes de la convention,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention.**

2015-02 :

Travaux et subvention pour éclairage public d'un abribus à la Cornillère

Considérant l'opération de création d'éclairage public à l'abribus de La Cornillère,

Considérant la consultation publique et les devis de :

- la société KERLIGHT pour un montant de 3175 euros HT pour 1 unité
- la société SOLARWIND pour un montant de 3441 euros HT pour 1 unité
- la société FONDROCHE pour un montant de 5764 euros HT pour 2 unités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention, le conseil municipal :

- **RETIENT la société FONDROCHE ;**
- **AUTORISE les travaux d'éclairage public pour un montant de 5764 euros HT (soit 6916,80 euros TTC) ;**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents et solliciter les subventions afférentes à cette affaire, auprès du SDE35.**

2015-03 :

Tarifs de la redevance assainissement 2015

Monsieur Le Maire rappelle que pour l'année 2014, les tarifs de l'assainissement collectif étaient votés par le syndicat BOCOSAVE, détenteur de la compétence. L'abonnement (part fixe) était de 32,36 € et le tarif de la consommation (part variable) était de 1,99 €/le M3.

La commune ayant récupéré la compétence et le budget assainissement au 01/01/2015, il convient de voter des tarifs communaux. Le Maire propose les tarifs suivants pour 2015 :

- Abonnement 2015 : 32,36 €
- Consommation 2015 : 2,09 € le M3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE, par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS les nouveaux tarifs d'abonnement à 32,36 euros,**
- **ADOPTE, par 13 voix POUR, 2 CONTRE, 2 ABSTENTIONS les nouveaux tarifs de consommation à 2,09 euros le m3**

2015-04 :

Désignation d'un correspondant défense

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 23 décembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un «correspondant défense». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Nommer M. Louis MONREAL, correspondant Défense.**

Séance levée à **12h35**

Suivent les signatures :